BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

SESSION 2023

ANNEXE 9: Modèle d'attestation de stage 12

Logo de l'organisme d'accueil

FOLIATEAM

ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

OPÉRATEUR CLOUD
ORGANISME D'ACCUEIL
Nom ou dénomination sociale : FOLIATEAM
Adresse: 82 Rue Garibaldi, 94100 Saint-Maur-des-Fossés
© 01 55 10 55 10
⊕: 01 55 12 55 12
certifie que
LA OU LE STAGIAIRE
Nom: SERROR Prénom: Nathan
Né(e) le : 21/03/2004 Sexe : F M X
Adresse: 4 Rue de la Cascade, 94170 Le Perreux-sur-Marne
ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations
Option X SISR SLAM
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :
LYCEE ORT DANIEL MAYER, 39-45 rue Raspail, 93100 Montreuil
a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études
DURÉE DU STAGE
Dates de début et de fin du stage : Du 22/05 /2023 au 30 /06 /2023
Représentant une durée totale de6 nombre de semaines / de mois-
La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE
La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de0 euros.
L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve

du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 - code de l'éducation art. D.124-9)

Fait à ST MAUR DES FOSSES Le 30/06/2023

Jean-Pascal RENGNET, Directeur des Ressources

Humaines FOLIATEAM 82 Rue Garibaldi 94100 SAINT MAUR DES FOSS Tél. 01 55 12 55 12 SIR 712 047 869 R.C.S. CRETEIL

¹ Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.

² Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail.